

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

QUE le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, le 3 octobre 2011, la résolution **CA11 160 324** édictant l'ordonnance suivante:

- **ORDONNANCE NUMÉRO OCA11 160 324**, permettant une dérogation au règlement suivant : *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* :

- FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE

sur les avenues suivantes pour permettre la tenue de l'événement « **PARADE DE L'HALLOWEEN DE L'ÉCOLE LAJOIE** » dans le quadrilatère constitué des avenues Champagneur, Lajoie, Wiseman et Outremont **lundi le 31 octobre 2011, de 10h30 à 11h30:**

- Avenue Champagneur, entre les avenues Bernard et Lajoie;
- Avenue Outremont, entre les avenues Bernard et Lajoie,
- Avenue Lajoie, entre les avenues Champagneur et Wiseman;
- Avenue Wiseman, entre les avenues les avenues Bernard et Lajoie;
- Avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Champagneur.

Toute personne intéressée peut consulter cette ordonnance au secrétariat d'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h

DONNÉ à Outremont, ce 6 octobre 2011.

Pascale Lebel
Secrétaire substitut d'arrondissement

